

Question de M. De Clercq (Open VLD) à Madame Laruelle - PAI

Document CRABV 53 COM 156 du 15/03/011

06 Question de M. Mathias De Clercq à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "la prolongation de projets scientifiques" (n° 3236)

06.01 Mathias De Clercq (Open Vld): L'État fédéral est notamment compétent pour la coordination et le financement des programmes de recherche nationaux et de ce qu'on appelle les pôles d'attraction interuniversitaires (PAI). Fin 2011, la phase 6 de ces PAI arrivera à échéance. Or en cette période d'affaires courantes, il n'est pas certain que ces PAI soient prolongés. Aussi un certain nombre de professeurs ont-ils tiré sur la sonnette d'alarme parce qu'ils craignent que nos meilleurs chercheurs s'en aillent à l'étranger en raison du fait qu'ils n'ont aucune certitude quant au prolongement de leur contrat. Il me semble dès lors opportun que le gouvernement d'affaires courantes prolonge d'un an ces PAI.

A-t-il déjà pris des initiatives à cette fin?

06.02 **Sabine Laruelle, ministre (en néerlandais):**
Les pôles d'attraction interuniversitaires représentent un budget de 143 millions d'euros sur cinq ans. Notre ancien Premier ministre, M. Guy Verhofstadt, a lancé cette idée il y a près d'un quart de siècle, il mérite ainsi notre plus haute estime. Aujourd'hui, la Belgique compte 44 réseaux de chercheurs au sein desquels travaillent 324 équipes de recherche qui oeuvrent dans tous les domaines scientifiques possibles et imaginables. Environ 300 chercheurs, qui sont financés chaque année par le programme PAI, font paraître annuellement 2 000 publications scientifiques.

Les PAI revêtent un intérêt majeur pour nos universités et nos centres de recherche, lesquels sont donc favorables à leur prolongation.

En 2008, j'ai obtenu les moyens nécessaires à la réalisation de leur phase actuelle, la sixième. Je sais parfaitement qu'elle arrivera à échéance fin 2011. Par conséquent, dans le cadre des discussions concernant la confection du budget 2011, je prononcerai un plaidoyer minimum en faveur du maintien des crédits existants. Une fois que le budget 2011 aura été adopté, je proposerai au conseil des ministres de maintenir les PAI. Les

auteurs d'un rapport indépendant demandent d'ailleurs instamment que ces projets très intéressants soient prolongés.